



ALTIS

Votre futur nous engage.

Contracting énergétique

Une énergie renouvelable et moins chère sans le moindre investissement de votre part.

altis.swiss/contracting

À qui cela s'adresse ?

- Propriétaires de bâtiments
- Architectes
- Promoteurs
- Responsables technique/
construction d'une commune
- Administrateurs de PPE

Comment ça marche ?

1

Vous avez une toiture de 600 m² minimum ou besoin d'un système de chauffage d'une puissance de 60 kW minimum.

2

ALTIS prend à sa charge 100% des coûts et de la gestion (installation, exploitation, maintenance) de votre système de production d'énergie solaire (panneaux photovoltaïques) ou de chaleur (pompe à chaleur/chaudière à pellets) pour une durée de 25 ans environ.

3

ALTIS vous revend l'énergie produite par l'installation à un tarif préférentiel et fixe pendant toute la durée du contrat.

4

Au terme du contrat, vous devenez propriétaire de l'installation ou signez un nouveau contrat avec ALTIS.

Vos 3 principaux bénéfices

- Des factures d'énergie qui baissent sans faire le moindre investissement.
- Consommation d'une énergie renouvelable et produite chez vous.
- Valorisation de votre bien immobilier en cas de vente.

Intéressé-e ?

www.altis.swiss



ALTIS Groupe SA
Place de Curala 5
1934 Le Châble
027 777 10 01
info@altis.swiss